



Bureau de Poitiers

6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13



CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BLAISERIE

Rond-Point des Frères Montgolfier
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

AUDIT

SAS Audit Atlantique Poitou Charentes exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes. SARL au capital de 155 000 euros – R.C.S. Poitiers - Siret : 537 896 425 00015
Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Poitiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Aux adhérents de l'association « CENTRE SOCIOCLTUREL DE LA BLAISERIE »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « CENTRE SOCIOCLTUREL DE LA BLAISERIE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 07 mai 2019

SARL AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES

Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N - 1
	31/12/2018			31/12/2017
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	NET
Immobilisations incorporelles :	14 802	14 142	660	1 518
Logiciel	14 802	14 142	660	1 518
Immobilisations corporelles :	734 814	513 173	221 641	262 447
Agencement et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériels	342 699	211 808	130 891	145 119
Autres	392 115	301 365	90 750	117 328
Immobilisations financières :	4 518		4 518	2 502
Prêts				
Autres	4 518		4 518	2 502
ACTIF IMMOBILISE (1)	754 134	527 315	226 819	266 467
Stocks :	8 731		8 731	8 449
Stocks et en cours de matières premières et marchandises	8 731		8 731	8 449
Avances et acomptes versés sur commandes :	204		204	
Créances :	215 963	1 132	214 831	185 144
Créances usagers et comptes rattachés	21 254	1 132	20 122	17 139
Autres créances	194 709		194 709	168 005
Valeurs mobilières de placement :				
Disponibilités :	686 298		686 298	887 272
Charges constatées d'avance	4 428		4 428	4 789
ACTIF CIRCULANT (2)	915 624	1 132	914 492	1 085 654
Charges à répartir sur plusieurs exercice				
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
TOTAL DE L'ACTIF (1+2+3)	1 669 758	528 447	1 141 311	1 352 121

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Société de commissariat aux comptes

BILAN

PASSIF	EXERCICE N 30/12/2018	EXERCICE N - 1 31/12/2017
Fonds associatifs sans droit de reprise	381 825	366 192
Réserves		
Report à nouveau		11 798
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 70 709	3 835
Affectation au projet associatif		
Fonds Propres :	311 116	381 825
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	466 971	461 821
Provision réglementées		
Autres Fonds Associatifs :	466 971	461 821
FONDS ASSOCIATIFS (1)	778 087	843 646
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	22 576	20 349
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)	22 576	20 349
FONDS DEDIES (3)	1 911	7 517
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	37 145	49 092
Emprunts et dettes financeurs divers	14 920	12 413
Avance et acomptes reçus sur commande en cours	33 989	27 887
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 956	169 330
Dettes fiscales et sociales	126 527	141 014
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 074	1 202
Produits constatés d'avance	82 126	79 671
DETTES (3)	338 737	480 609
TOTAL DU PASSIF (1+2+3)	1 141 311	1 352 121

(1) Dont concours bancaires courants :

ENGAGEMENTS DONNES

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	EXERCICE N 30/12/2018	EXERCICE N-1 31/12/2017
Charges d'exploitations		
Achat de marchandises	15 133	15 125
Variation de stock	-282	-906
Achat de matières premières et autres approvisionnements	64 592	63 755
Autres achats et charges externes	579 663	605 921
Impôts, taxes et versements assimilés	84 966	74 602
Salaires et traitements	923 522	887 508
Charges sociales	296 686	299 033
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	77 090	70 288
Sur actif circulant : dotation aux provisions	1 132	786
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 227	
Créances irrécouvrables	687	284
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (1)	2 045 416	2 016 396
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	6 730	20 160
TOTAL OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)	6 730	20 160
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	179	199
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (3)	179	199
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 077	2 100
Sur opérations en capital	1 363	54
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)	3 440	2 154
Engagement à réaliser sur ressources affectées	1 911	7 517
TOTAL DES CHARGES	2 057 676	2 046 426
Solde créditeur - EXCEDENT		3 835
TOTAL GENERAL	2 057 676	2 050 261

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens et services	322 056	300 517
Mises à disposition gratuite de personnel	59 278	51 980
Personnel bénévole	181 560	181 560
Dons en nature		

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	EXERCICE N 30/12/2018	EXERCICE N-1 31/12/2017
Produits d'exploitation		
Ventes	21 291	16 869
Prestation de services	513 297	439 948
Sous total A	534 588	456 817
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 383 924	1 503 734
Reprise s/ prov., transfert de charges, remboursement formation	29 106	51 400
Adhésions	8 441	8 933
Contribution volontaire		
Autres produits		
Sous total B	1 421 471	1 564 067
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	1 956 059	2 020 884
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	12 689	10 635
TOTAL QUOTES PARTS DE RESULTAT/OPER (2)	12 689	10 635
Produits financiers		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 426	2 164
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (3)	2 426	2 164
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 266	5 442
Sur opérations en capital	3 010	1 172
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)	8 276	6 614
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	7 517	9 964
TOTAL DES PRODUITS	1 986 967	2 050 261
Solde débiteur - PERTE	70 709	
TOTAL GENERAL	2 057 676	2 050 261

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens et services	322 056	300 517
Mises à disposition gratuite de personnel	59 278	51 980
Personnel bénévole		

CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BLAISERIE

Annexe Arrêt des Comptes au 31/12/2018

Centre Socioculturel de La Blaiserie
Rue des frères Montgolfier
86000 POITIERS
Tel. : 05.49.58.05.52.

I - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

A - RAPPEL DES PRINCIPES

1 - Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon les nouvelles modalités édictées par les règlements CRC n°2002-10, 2003-7, 2004-06.

Aucune immobilisation ne fait apparaître d'éléments décomposables.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés en fonction des durées d'usage dans la mesure où les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1^{er} juin 2005 du CNC ne sont pas atteints.

2 - Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B - PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

1 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, TVA comprise.

Les amortissements pour dépréciation sont les amortissements économiques justifiés. Ils sont calculés selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement moyennes pour les différentes catégories d'immobilisation sont les suivantes :

- agencement, aménagement	10 ans
- installations générales	20 ans
- matériel	4 à 5 ans
- matériel de transport	3 à 6 ans
- matériel de bureau	3 à 5 ans
- mobilier	5 à 10 ans

2 - Subvention d'équipement

Au titre de la période, l'Association a perçu les subventions suivantes :

CAF de la Vienne	2 125 €	(Matériel et mobilier d'activité)
CCAS Jaunay-Marigny	3 025 €	(Scooters)

Ces subventions sont considérées comme non renouvelable et ne font pas l'objet d'une reprise au compte de résultat.

3 – Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat.

4 – Créances et dettes

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5 – Provisions pour risques et charges

La provision figurant au bilan correspond à l'engagement d'indemnité de départ à la retraite de 22 576 €. Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2010-2012,
- Turn over 2 % constant,
- Taux de progression des salaires 2 % constant,
- Taux d'actualisation 1.7 %
- Taux de charges sociales : 40 % pour les non cadres et 55 % pour les cadres

6 – Contributions volontaires

La mise à disposition des locaux de la ville de Poitiers est évaluée à 243 120 €.

La mise à disposition de l'intervention des services techniques est évaluée à 32 342 €.

La mise à disposition des charges locatives est évaluée à 46 594 €.

La mise à disposition du personnel est évaluée à 59 278 €.

Les mises à disposition qui ont été évaluées figurent dans les comptes 86 et 87 « contributions volontaires - mise à disposition gratuite ».

7 – Bénévolat

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association, a fait l'objet d'une valorisation de 181 560 €.

7 – Rémunérations

Conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 45 660 €.

C – CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu durant l'exercice.

D – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En produits :

- Amélioration des ventes de prestations de service :
 - Meilleur taux de remplissage de l'accueil de loisirs Bulle d'Air
 - Hausse du volume de la billetterie spectacle
 - Augmentation globale de la politique tarifaire
- Dégradation des subventions :
 - Diminution des crédits Politique de la Ville.
 - Baisse des subventions Etat en raison de l'abandon par le gouvernement en juillet 2017 des contrats aidés de type CUI-CAE et Emplois d'Avenir.

En charges :

- Réduction des dépenses externes (comptes 60-61-62) :
 - Contrainte forte sur les dépenses de fonctionnement et dépenses pour les projets.
 - Absence de projet couteux de type « Séjour au Sénégal ».
- Modification de la structure des charges de personnel :
 - Hausse des charges « mise à disposition de personnel » par augmentation du recours au groupement d'employeurs GESC (+ 3 postes).
 - Transformation de 12 emplois aidés CDD en 10 CDI non-financés, essentiellement des animateurs d'accueil de loisirs et de soutien scolaire.
 - 3 démissions ayant générées des vacances de poste et de versement de salaire.
 - 3 ruptures conventionnelles avec indemnités de départ.
 - 1 licenciement économique au 31/12/18 avec versement d'une indemnité de licenciement au salarié et d'une indemnité de préavis à Pôle Emploi.

Pour conclure, ces éléments marquants sur l'exercice comptable 2018 ont pour effets :

- Un déficit supporté sur fonds associatifs (-70 709 €, contre -56 000 € anticipé au budget prévisionnel).
- Une trésorerie diminuée.

II - ACTIF IMMOBILISE

A – Etat de l'actif immobilisé

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Valeur brute au début de l'exercice	14 802	704 067	2 502	721 371
+ Acquisitions de l'exercice		36 790	3 600	40 390
- Cessions ou mises hors services		6 043	1 584	7 627
Valeur brute à la clôture de l'exercice	14 802	734 814	4 518	754 134

B – Etat des amortissements

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
Amortissement au début de l'exercice	13 284	441 620		454 904
+ Dotations de l'exercice	858	76 232		77 090
- Amortissement sur éléments cédés et repris		4 679		4 679
Amortissement à la clôture de l'exercice	14 142	513 173		527 315

III - PASSIF

A – Variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	366 192	15 633		381 825
Fonds associatifs avec droit de reprise				-
Réserves statutaires				-
Autres réserves				-
Report à nouveau créditeur				-
Report à nouveau débiteur	11 798		11 798	-
Résultat de l'exercice	3 835	- 70 709	3 835	- 70 709
Subventions d'investissement	461 821	5 150		466 971
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat				
Fonds associatifs	843 646	- 49 926	15 633	778 087

B - Tableau de suivi des fonds dédiés au 31 Décembre

	A nouveau au 01/01	Compte 689400	Compte 789400	Solde au 31/12
194 - Fonds Dédiés	7 517			
Etat Mémoire Identité de Quartier			3 000	
Ville de Poitiers Mémoire Identité de Quartier			1 000	
Etat Education Affaire de Tous			1 000	
Ville de Poitiers Education Affaire de Tous			2 000	
Autofinancement séjour famille			517	
Ville de Poitiers Education Affaire de Tous		1 000		
Autofinancement séjour famille		911		
	7 517	1 911	7 517	1 911

III - PROVISIONS

Provision pour charges	20 349	2 227		22 576
Provision pour dépréciation	786	1 132	786	1 132

Provisions pour charges : c'est la provision d'engagement retraite.

Provisions pour dépréciation : la provision concerne les comptes clients.

IV - CREANCES & DETTES

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Créances	215 963		
Charges constatées d'avances	4 428		
Emprunt	11 996	25 149	
Dettes financeurs divers	14 920		
Avances et acomptes reçus	33 989		
Dettes fournisseurs	28 956		
Dettes fiscales et sociales	126 527		
Autres dettes	15 074		
Produits constatés d'avances	82 126		

Suite au décret 2008-1492 du 30/12/2008, nous vous informons des dates d'échéance des dettes fournisseurs en solde au 31/12/2018. Elles sont résumées dans le tableau suivant :

Solde des dettes fournisseurs au 31/12	Échéances en Janvier	Échéances en Février	Échéances après le mois de Février
28 956	2 988	17 041	8 927

V - COMPTES DE REGULARISATION

ACTIF

Il se décompose de la façon suivante :

1 – STOCKS DE MARCHANDISES : **8 731**

Stock bar	1 010
Stock atelier mob	7 721

2 – AVANCES ET ACOMPTES VERSES : **-**

3 – CREANCES : **215 963**

CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES 21 254

AUTRES CREANCES 194 709

Subventions à recevoir 172 673

Ville de Biard 28 400

Conseil Général PDI 21 090

Conseil Régional

Co-production avec la Cie L'Arbre Potager 5 000

CRDD Festival A L'Ouest 1 500

Emploi Tremplin 8 500

MSA 491

CAF

CLAS 2018/2019 35 350

Prestations de services 60 478

Accueil de loisirs Investissement 2 125

Fonctionnement secteur jeunes 4 000

CNES – ANDES 4 740

PEP 86 1 000

Créditeurs divers	17 281
-------------------	--------

Produits à recevoir	4 755
---------------------	-------

Formation	1 025
-----------	-------

Produits des activités	520
------------------------	-----

ASP	3 210
-----	-------

<u>4 – DISPONIBILITES :</u>	686 298
------------------------------------	----------------

<u>5 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :</u>	4 428
---	--------------

AGX Assistance	139
----------------	-----

Centre Presse	152
---------------	-----

ASH	99
-----	----

ENPC	581
------	-----

Koden	30
-------	----

BNP Paribas	83
-------------	----

Plenita	530
---------	-----

Softinov	328
----------	-----

Defibril	166
----------	-----

Grenke	978
--------	-----

Printel	345
---------	-----

Revue Fiduciaire	223
------------------	-----

Tribune des Auto-écoles	144
-------------------------	-----

Maif	-156
------	------

Rhinocéros	786
------------	-----

PASSIF

Il se décompose de la façon suivante :

1 - EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT: **37 145**

2 - EMPRUNT ET DETTES FINANCEURS DIVERS : **14 920**

Cautions reçues Mobicit  86 14 920

3 - AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES : **33 989**

4 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES : **28 956**

FOURNISSEURS 18 279

FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES 10 677

Alcatel/Free 2

GESC 2 330

Ville de Poitiers 255

La Poste 419

Auto cole Dom Conduite 430

ADISTA 46

Koden 37

Vergers des Savoies 298

Coti JB 105

Cie Titarpetit 185

00 F te 64

CA Grand Poitiers 48

Lidl 89

Pirates du Clain 225

CRIJ SCV Europ en 400

Mr D guisement 63

Audit Atlantique 6 300

Maif -619

5 - DETTES FISCALES ET SOCIALES :**126 527**

Provisions congés payés	47 606
Provisions charges sociales sur congés payés	20 465
Autres charges sociales et fiscales	58 456

6 – AUTRES DETTES :**15 074**

COMITE D'ETABLISSEMENT	224
CREDITEURS DIVERS	1 000
CHARGES A PAYER	13 850

7 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :**82 126**

Ville de Poitiers subvention CLAS	6 667
CAF subvention CLAS	23 567
Etat subvention CLAS	6 133
Région subvention Emploi Tremplin	7 792
Département subvention Code Sénior	533
ANDES subvention	9 480
CCAS Jaunay Marigny – Mobilité	1 200
Soirée Montgolfière	459
CLJ Noël	22
Factures clients ateliers	26 273